

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 MARS 2011, A 20.00 HEURES

Présidence M. Georges Oberson, syndic

Présence 80 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée. Il constate que celle-ci a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par un « tout ménage ». Elle peut dès lors délibérer valablement dans un climat de respect, d'écoute et de compréhension.

M. le syndic précise que le secrétaire enregistre les débats (art. 12 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Marc Savary
- M. Pierre Gremaud

Il relève que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour participer à un scrutin communal, d'être inscrit au registre électoral depuis un minimum de cinq jours. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

Les personnes suivantes s'annoncent :

- Mme Sophie Roulin, journaliste auprès du journal La Gruyère
- M. Patrick Pugin, journaliste auprès du journal La Liberté
- Mme Isabelle Pauchard, journaliste auprès de Radio Fribourg
- Mme Sylviane Grandjean, secrétaire auprès de l'administration.

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

M. le syndic donne la lecture de la liste des tractanda qui est retranscrite par beamer.

Liste des tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2010. Approbation. Ce procès verbal ne sera pas lu; il est à la disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Comptes 2010. Rapport de la commission financière. Approbation.
3. Transformation de l'ancien bâtiment de la voirie, rue de Saletta 16a. Financement. Approbation.
4. Election des membres de la commission financière.
5. Election des membres de la commission d'aménagement.
6. Election des membres de la commission des naturalisations.

7. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2011- 2016.
8. Octroi au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2011 d'une compétence financière de Fr. 20'000.00 pour des transactions immobilières.
9. Octroi au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2011 de reprendre des infrastructures de détail.
10. Divers

M. le syndic rappelle que le procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2010 et le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2010 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Des commentaires et une récapitulation du budget ont été publiés dans le « Riazois » No 56.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires à formuler quant à la liste des tractanda.

Tel n'étant pas le cas, il passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 29 NOVEMBRE 2010

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté ou obtenu au secrétariat communal. Un résumé a été publié dans « Le Riazois » No 56. Il ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal.

2. COMPTES 2010

Fonctionnement

Le budget 2010 prévoyait un excédent de charges (déficit) de Fr. 202'490.00, ce qui représentait environ 3 % du total de charges. Le résultat de l'exercice 2010 est heureusement meilleur puisqu'il représente un bénéfice brut de près de 5 % des charges.

Des produits extraordinaires et quelques recettes supplémentaires

Nous avons enregistré des recettes supplémentaires d'environ Fr. 180'000.00 pour les droits de mutation, les gains immobiliers et l'impôt sur les véhicules. Il s'agit des recettes dites conjoncturelles. Ces dernières effaçaient presque le déficit annoncé. De plus, le revenu de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales a dépassé les prévisions grâce aux décomptes 2008 et 2009. Ces deux postes à eux seuls représentent à nouveau environ Fr. 200'000.00. Pour terminer, il faut relever la vente d'une parcelle artisanale aux Epessous pour une somme d'environ Fr. 200'000.00. Tout ceci nous donne un résultat positif avant amortissement supplémentaire de près de Fr. 390'000.00.

Un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » concernant les principales variations par rapport au budget et chacun a pu obtenir au secrétariat communal ou en début d'assemblée le cahier des comptes 2010.

Pour l'instant, M. Schindler, responsable des finances, présente la variation des charges pour l'ensemble des dicastères ainsi qu'une impression générale sur les comptes 2010.

M. Schindler commente le diaporama relatif aux écarts entre le budget et les comptes. Il note que pour tous les dicastères sauf l'ordre public, les charges ont été plus importantes que le budget. Cette courbe est également présente dans les produits, ce qui se traduit par un bénéfice pour l'exercice 2010.

0. ADMINISTRATION

01. Assemblée communale et conseil communal

Budget parfaitement respecté

02. Administration

Le budget est quelque peu dépassé en raison des charges du personnel (maladie, heures supplémentaires et vacances). Les recettes ont baissé essentiellement à cause du fait que la Commune ne facture plus les passeports depuis mars 2010 alors que ce poste avait été compté sur toute l'année.

1. ORDRE PUBLIC

10. Protection juridique

Ce poste concerne la charge de fonctionnement du bureau du Tuteur général de Bulle.

14. Feu

Nous assistons à une nette augmentation des taxes d'exemption des sapeurs-pompiers. Grâce à ceci, le compte est presque équilibré. Il faut tout de même noter que notre charge au Corps intercommunal correspond à celle annoncée au budget. En réalité, celle-ci sera supérieure et la répercussion interviendra sur les comptes 2011. La facture finale de la Ville de Bulle nous est parvenue après le bouclage des comptes 2010.

15. Militaire

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

16. Protection civile

Le solde du financement d'un abri privé commun a été prélevé au fonds des abris PC.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

En préambule, il faut relever que les charges de ce chapitre, qui est aussi le plus vorace au niveau des finances communales, correspondent parfaitement au budget.

20. Ecole infantine

L'introduction de la 2^e année d'école infantine a encore quelques répercussions sur les charges de ce chapitre puisque les années scolaires chevauchent deux exercices comptables annuels.

21. Cycle scolaire obligatoire

Ce poste englobe notre part aux salaires des enseignants primaires, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement du CO.

22. Ecoles spécialisées

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère.

23. Formation professionnelle

Une augmentation du nombre des apprentis en formation et domiciliés dans le commune est constatée. La charge financière suit cette courbe.

29. Administration scolaire

Les charges salariales ont quelque peu augmenté à cause du remplacement d'un collaborateur durant une certaine période. L'indemnité versée par les assurances compense la charge supplémentaire. De plus, toujours plus d'activités se déroulent dans nos bâtiments qui sont d'ailleurs sur occupés. Des solutions existent, nous en reparlerons ultérieurement. Il est aussi bon de relever que les charges pour le coût du chauffage sont très proches de celles annoncées au moment du raccordement du bâtiment au réseau de chauffage à distance. Cette même situation se retrouve pour les trois bâtiments raccordés depuis la fin de l'année 2009.

1. CULTURE ET LOISIRS

30. Culture

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire.

33. Parcs publics et chemins pédestres

Les chemins pédestres réalisés ou améliorés durant cette législature et entretenus régulièrement sont très utilisés et surtout appréciés de tous. Peu de communes peuvent se targuer d'avoir un sentier rive gauche de la Seine, non de la Sionge.

M. Dousse relève encore une autre réalisation fort appréciée, soit le jardin de la cure.

34. Sport

La principale charge est l'entretien et le fonctionnement de la salle de sport et des vestiaires de sport intérieurs et extérieurs.

35. Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi. De plus, une salle

est mise à la disposition des écoles pour des cours d'appui. De ce fait, des sociétés ou groupements ne peuvent plus y accéder. Nous en reparlerons plus tard.

4 SANTE

Le Service de la santé a reporté sur les communes une charge supplémentaire de plus de Fr. 1'800'000.00 à la suite d'une correction de la participation des pensionnaires. Ce chapitre enregistre une hausse de plus de 20 % depuis 2009.

5 AFFAIRES SOCIALES

Le Canton avait annoncé gérer lui-même la prise en charge des cotisations impayées de caisse maladie depuis le 1^{er} janvier 2011. En réalité, il ne sera prêt, en principe, que depuis le 1^{er} janvier 2012. De ce fait, la Commune a encore dû prendre à sa charge lesdites cotisations pour une somme d'environ Fr. 20'000.00. Ces dernières d'environ Fr. 18'000.00 ont heureusement pu être récupérées auprès de la Caisse de compensation du Canton, donc pas trop de dégâts pour la caisse communale.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil

Les charges salariales sont supérieures à celles budgétisées en raison de l'absence d'un collaborateur accidenté durant une longue période. Du personnel d'appoint a été engagé. Les indemnités des assurances couvrent cette plus-value. Il faut relever que le poste entretien des véhicules est stabilisé avec le remplacement des deux tracteurs à la fin 2009. Le silo à sel a été rempli et donne entière satisfaction aux utilisateurs. Il n'a plus été utilisé depuis la fin janvier 2011, il est toujours plein.

64. Chemins de fers fédéraux

La vente des cartes journalières est restée stable par rapport à 2009. La Commune dispose toujours de 4 unités à Fr. 38.00 la pièce. Nouveauté depuis ces derniers jours, les cartes restantes appelées cartes du lendemain sont vendues au prix de Fr. 20.00 la pièce. Il vous suffit d'appeler l'administration la veille dès 16.15 h. et surtout d'avoir un peu de chance.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau potable

Le résultat du compte ne peut influencer le résultat du compte de fonctionnement. M. Vallélian rappelle que l'eau distribuée par le réseau de l'AMER aux Monts est achetée plus chère que facturée aux abonnés. Un prix unique doit être appliqué sur le territoire d'une même commune.

71. Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Quelques travaux sont aussi réalisés sur notre propre réseau de canalisation. Le chapitre est aussi équilibré par une attribution à la réserve. Le résultat du compte ne peut influencer le résultat du compte de fonctionnement.

72. Ordures ménagères

Ce chapitre est couvert à environ 70 %, ce qui correspond à la limite inférieure imposée par la loi. Cette couverture doit être améliorée. Aussi, M. Pascal Charrière en appelle à la responsabilité de chacune et de chacun que les consignes soient respectées. Dès maintenant, l'accent sera mis sur le contrôle des déchets déposés dans les conteneurs verts. Dans ces derniers, seuls les déchets de table non cuits doivent être déposés. Les petites branches, les déchets de jardin et les feuilles doivent être uniquement amenés à la place de récolte située à proximité du bâtiment de la voirie. Si n'importe quels déchets (sacs en plastique, pots de fleurs, sacs noirs) sont trouvés dans les conteneurs verts, ils seront simplement retirés et tous les déchets devront être apportés à la déchetterie et mis dans les sacs-poubelles ou alors les personnes devront de nouveau organiser leur compost personnel.

75. Correction des eaux et endiguements

Un montant de Fr. 33'000.00 a été provisionné pour les travaux d'entretien d'un ruisseau sur la commune de Vuadens dans le cadre de l'Entreprise d'endiguement de la Sionge. En réalité, les travaux n'ont pas débuté.

79. Aménagement du territoire

Ce chapitre englobe les honoraires de notre urbaniste pour la révision partielle du PAL pour l'implantation du CO et pour les premiers travaux portant sur la révision générale du PAL et du RCU. Il faut relever que si peu de nouvelles constructions ont vu le jour en 2010, les émoluments facturés sont importants en raison des très nombreux permis délivrés pour des dossiers de minime importance ainsi que pour des transformations.

8. ECONOMIE

81. Forêts

Ce chapitre dégage un excédent de produits grâce aux subventions reçues et aussi un meilleur rendement des coupes de bois. La mise en place de la Corporation de triage du Gibloux, depuis bientôt 20 ans, porte toujours ses fruits.

9. FINANCES ET IMPOTS

Charges

M. Schindler précise que grâce à des ressources humaines supplémentaires, le contentieux est très bien suivi. Ceci se traduit par des frais et avances aux offices des poursuites mais aussi par des retombées dans le poste « impôts années antérieures » et remboursement des frais de rappel et de poursuites, soit un delta positif d'environ Fr. 30'000.00.

Les pertes sur débiteurs avec Fr. 41'000.00 correspondent à la moyenne des dix dernières années.

Recettes

Impôts structurels

Impôts conjoncturels

L'évolution est démontrée par M. Schindler par quelques dias.

940. Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge nette d'intérêt d'un peu plus de Fr. 47'000.00 ou moins de 2 %, ce qui est considéré comme un indicateur faible par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Les recettes englobent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

941. Immeubles du patrimoine financier

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ Fr. 28'000.00, ce qui est exceptionnel. En revanche, le bâtiment reste au bilan pour une valeur symbolique de Fr. 100'000.00.

942. Terrains et lotissements

Ce chapitre prend en compte des frais de géomètre et de verbaux. La majorité des frais sont refacturés aux propriétaires concernés.

943 Immeuble du patrimoine administratif

Les charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14 correspondent parfaitement à celles budgétisées. Le coût du chauffage à distance correspond aux prévisions.

944. Domaines et pâturages

Il est procédé à un entretien régulier des chalets d'alpage et des drainages. Les produits de location sont stables. Là également, ce poste laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

99. Autres postes

Amortissements supplémentaires

Un meilleur revenu des impôts réguliers sur les personnes physiques et pour la première fois sur les personnes morales, des recettes conjoncturelles ainsi que la vente de la dernière parcelle de terrain à la rue des Epessous ont permis des amortissements supplémentaires. Ces derniers touchent les ouvrages de génie civil, les ouvrages antibruit, l'étude du PGEE, le réaménagement de la déchetterie, les véhicules, le silo à sel et enfin les coûts d'infrastructures de la plateforme artisanale sur la rive droite de l'Ondine. Le tout pour un montant de Fr. 390'782.15.

Prélèvements aux fonds de réserve

Au bilan au 1^{er} janvier 2010, apparaissaient des fonds de réserve pour l'eau potable et les ouvrages d'épuration. Ils ont encore été augmentés en 2010 par le bénéfice de ces deux chapitres. Etant donné qu'il ne s'agissait que de fonds sans contrepartie financière, il a été décidé de les dissoudre presque entièrement pour amortir partiellement les travaux d'adduction d'eau potable et les ouvrages d'épuration et ce, à hauteur de Fr. 285'920.80. Cette façon de faire sera poursuivie ces prochains exercices.

Récapitulation

Total des produits	Fr.	8'034'878.06
Total des charges	Fr.	8'035'825.97
Excédent de produits	Fr.	947.91

INVESTISSEMENTS

M. le syndic déclare que la charge nette d'investissement pour 2010 s'est élevée à Fr. 1'597'185.35. Les investissements les plus importants ont concerné la réalisation du bâtiment de la voirie, des travaux routiers, le réaménagement de la déchetterie et la création de la place de récolte pour les branches et déchets verts, et enfin l'achat du silo à sel. La réalisation de collecteurs d'eau claire et d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie a été menée à bien.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil

La principale dépense réside dans la construction du bâtiment de la voirie. Le bâtiment et son équipement sont parfaitement réussis et la voirie dispose d'un outil de travail optimum. L'option du Conseil communal de travailler en entreprise générale s'est avérée payante. Il faut ici relever l'excellente collaboration qui a régné avec l'entreprise Projeco Réalisations SA pour réaliser cette construction. Si le décompte final n'est pas établi, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le crédit global de Fr. 930'000.00 ne sera pas atteint. Les autres dépenses concernent le solde de l'aménagement de la route des Monts, la réfection de revêtements bitumineux à la route de Champ-Jordan et à la route des Monts. Pour terminer, un silo à sel a été mis en place mais très peu utilisé cette année 2011.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau

La conduite de ceinture Nord-Ouest de la route des Monts à Battentin à Bulle a été mise en service dans le courant de l'automne 2010. Le décompte final sera présenté lors de l'approbation des comptes 2011.

71. Protection des eaux

Il s'agit de la réalisation de collecteurs d'eaux claires à la rue de Saletta (solde) et à la route des Monts.

72. Ordures ménagères

En 2010, il a été procédé à la reconstruction de l'abri pour les déchets encombrants à la déchetterie ainsi que la pose d'un conteneur pour les surveillants. Des places ont été aménagées à proximité du nouveau bâtiment de la voirie pour y déposer les branches et les déchets verts, dont entre autres les petites branches, les déchets de jardin ou encore les feuilles. Le coût global pour le réaménagement de la déchetterie ainsi que les places de stockage s'est élevé à Fr. 197'728.00 alors que le crédit alloué était de Fr. 200'000.00.

942 Terrains et lotissements

Les travaux d'agrandissement de la plateforme artisanale ainsi que la réalisation de la superstructure de la route ont été réalisés à la satisfaction générale. La vente de la parcelle à la rue des Epeusous a permis d'amortir l'ensemble des frais d'infrastructures de la zone artisanale.

Engagements hors bilan au 31m décembre 2010

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge, CO de la Gruyère et le Réseau de santé et social de la Gruyère (l'hôpital) représentent au 31 décembre

2010, une somme de Fr. 2'656'000.00 répartis sur environ vingt ans ou environ Fr. 130'000.00 par année. Ces éléments sont très importants dans la planification financière communale.

M. Schindler présente quelques chiffres sur les finances communales.

De 1988 à 2010, notre Commune a investi environ Fr. 35'000.000 en infrastructures et équipements. Durant cette même période, le chiffre d'affaires pour le fonctionnement atteint environ Fr. 130'000.00, y compris les imputations internes que nous pouvons estimer à environ Fr. 10'000.00. Ceci représente bon an mal an, plus de Fr. 7'500'000.00 par an de flux financier.

Comment ont été répartis les investissements ?

• Construction du bâtiment route des Monts 14 et annexe	Fr.	7.5 mio
• Collecteurs d'évacuation des eaux	Fr.	6.7 mio
• Routes et ouvrages de génie civil et le bâtiment voirie	Fr.	7.7 mio
• Terrains et infrastructures	Fr.	4.9 mio
• Abris de protection civile	Fr.	1.3 mio
• Adduction d'eau potable et de défense incendie	Fr.	1.8 mio
• Entretien lourd des bâtiments (administratif + sociétés)	Fr.	1.2 mio
• Autres (administration, place de sports, endiguements, forêts)	Fr.	4.0 mio

Comment ont été financés les investissements ?

• Excédents des comptes de fonctionnement, les amortissements obligatoires et les dissolutions des réserves de 1988 à 2010	Fr.	16.0 mio
• Ventes de terrain	Fr.	7.6 mio
• Taxes de raccordement pour l'épuration des eaux	Fr.	4.0 mio
• Participations de tiers	Fr.	2.0 mio
• Subventions cantonales et fédérales	Fr.	2.8 mio
• Taxes de raccordement pour l'eau potable	Fr.	0.6 mio
• Divers	Fr.	0.2 mio

Evolution de la dette communale

La dette a passé de Fr. 1'936'000.00 au 1^{er} janvier 2010 à Fr. 2'800'917.00 au 31 décembre 2010. L'augmentation est à mettre en relation avec les nouveaux investissements réalisés en 2010 et partiellement financés par des emprunts. La dette moyenne par habitant s'élevait au 31 décembre 2010 à Fr. 1'303.00. La moyenne cantonale est d'environ Fr. 2'000.00 par habitant.

Bilan

L'actif et le passif du bilan font un bond d'environ Fr. 1'500'000.00. Ceci s'explique d'une part, par les investissements réalisés et d'autre part, par l'augmentation de la dette. A la lecture du bilan, nous constatons que les réserves latentes sont importantes. Le poste terrains et domaines est à Fr. 1.00, les postes bâtiments administratifs, scolaires et des sociétés apparaissent au bilan pour environ Fr. 700'000.00 alors qu'ils en valent à eux trois plusieurs millions. Il faut préciser qu'à court, voire moyen terme, la comptabilité communale devra être entièrement revue afin que ces éléments comme d'ailleurs les ouvrages de génie civil et conduites en général figurent à leur juste valeur dans le bilan.

Au terme de l'exercice, la fortune communale s'élève à Fr. 1'078'307.34.

M. le syndic remercie M. Schindler et ses collègues pour toutes leurs explications. Il précise que ceux-ci répondront volontiers aux questions après la lecture du rapport de la commission financière.

M. le syndic passe la parole à M. David Degere, président de la commission financière, pour la lecture de son préavis sur le rapport de contrôle élaboré par la fiduciaire.

Rapport de vérification des comptes 2010

Les comptes communaux ont été contrôlés par l'organe officiel de révision, la fiduciaire Henri Meyer, à Bulle. Par conséquent, la commission financière doit prendre position, à l'attention de l'assemblée, sur le rapport de l'organe de révision.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport de l'organe de révision et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale. D'autre part, nous avons pris connaissance des variations dans le compte de fonctionnement qui ont toutes fait l'objet d'un commentaire à notre intention. Nous relevons la dissolution des réserves pour l'eau potable et les ouvrages d'épuration, ce qui a permis de diminuer la valeur des actifs au bilan pour ces deux chapitres. En ce qui concerne les investissements, les dépenses sont conformes à celles budgétisées et l'augmentation de la dette est correcte par rapport aux nouvelles réalisations.

En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés ainsi que le bouclage dégageant un excédent de produits de CHF 947.91 et d'en donner décharge aux organes concernés.

Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Pierre Morand et remercier le Conseil communal pour sa compétence et de la bonne gestion des deniers publics.

M. le syndic remercie M. David Degere et ses collègues de la commission financière pour leur précieux travail et ouvre la discussion sur les comptes 2010.

M. Ernest Pittet constate avec satisfaction le résultat positif des comptes 2010 alors qu'au moment du budget ceux-ci sont régulièrement annoncés en excédent de charges. Il exprime son désaccord quand à la dissolution des réserves pour l'eau potable et l'épuration. Il estime que cette façon de faire spolie les économies réalisées grâce aux ventes d'eau potable et aux taxes d'utilisation.

M. Schindler lui rappelle que ces réserves ont été dissoutes, étant donné qu'elles n'ont pas de contrepartie financière. Les réserves n'ont d'ailleurs servi qu'à amortir les investissements sur les comptes eau potable et protection des eaux.

M. Ernest Pittet part du principe que si les taxes de raccordement étaient supérieures, le fonds de réserve serait également plus important.

Mme Florence Pasquier constate une dette à hauteur de Fr. 2'800'000.00. Elle demande de connaître l'endettement maximal possible pour notre commune.

M. Schindler l'informe que selon le résultat des comptes 2009, la limite de crédit a été fixée à Fr. 4'500'000.00 par le Service des communes.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2010 et le bouclage tels que présentés de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes (Art. 18 al. 3 LCO).

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal, à la commission financière, au caissier communal ainsi qu'à l'administration.

3. TRANSFORMATION DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA VOIRIE, RUE DE SALETTA 16A. FINANCEMENT. APPROBATION

M. le syndic présente ce dossier. Il constate qu'avec la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le service de la voirie, l'ancien local sis à la rue de Saletta a été libéré. Comme déjà annoncé, le Conseil communal a pris l'option d'en rester propriétaire et de lui donner une nouvelle affectation. Vu son emplacement en bordure de deux routes communales, la volumétrie du bâtiment doit être maintenue. Son cube SIA est d'environ 1'500 m³. La surface de la parcelle est de 378 m².

Comme déjà annoncé auparavant, les sociétés locales aussi bien sportives que culturelles manquent de locaux pour y mener à bien leurs activités. Les grilles d'occupation sont complètes.

L'occasion nous est donnée de combler ce manque pour les activités culturelles et l'accueil extrascolaire. Pour les activités sportives, il faudra attendre l'éventuelle réalisation d'un CO à Riaz.

Afin de trouver la meilleure répartition des locaux, il a été fait appel à quelques bureaux d'architectes et entreprises générales afin d'une part, de réaliser un relevé de l'ensemble du bâtiment et d'autre part, de faire quelques propositions d'aménagement. Un mandat pour une pré-étude a été attribué à une entreprise générale de la place. L'avant-projet prévoit l'aménagement de locaux sur deux niveaux dans le volume du bâtiment. Quelques ouvertures sont prévues en façade et en toiture pour y amener de la lumière naturelle.

Ainsi, le rez-de-chaussée pourrait recevoir l'accueil extrascolaire actuellement logé dans le bâtiment à la rue Hubert-Charles 12. Avec l'augmentation constante de son effectif, cette structure, qui a d'ailleurs passé en mains communales depuis le 1^{er} janvier 2011, se trouve à l'étroit dans ses locaux du 1^{er} étage. La première année l'on comptait un maximum de 15 enfants alors que depuis l'introduction de la 2^e année d'école enfantine, les effectifs dépassent souvent les 30 enfants. Il est certain que des groupes doivent être formés pour les repas, les activités et les devoirs. Régulièrement les salles du rez-de-chaussée et du 2^e étage sont utilisées provoquant ainsi des collisions avec les nombreuses activités des sociétés ou des groupements se déroulant dans ces mêmes locaux.

Afin d'assurer une sécurité maximale aux enfants et aux personnes qui se rendront dans ce bâtiment, l'accès est prévu depuis la Promenade des Pères-Gremaud qui est une route sans issue. D'autre part, il est bon que les enfants puissent marcher quelques centaines de mètres pour se détresser de l'école. Cette affectation prépondérante est d'autant plus intéressante du fait que peu de places de parc sont à disposition autour de ce bâtiment. On pourra en aménager une dizaine.

La libération du local du 1^{er} étage par l'AES permettra d'y aménager une salle de classe, ce qui pourra retarder, voire abandonner pour bien des années la construction de nouvelles salles de classe dans le bâtiment scolaire route des Monts 14.

Organisation du bâtiment

Au rez-de-chaussée, on trouve un hall d'accès qui amène à une grande salle de 100 m² modulable, à une cuisinette pour les besoins de l'accueil et des sociétés, à des sanitaires pour tout le bâtiment ainsi qu'à la salle du 1^{er} étage.

Le premier étage est desservi par une cage d'escaliers intérieurs. Nous trouvons là une salle de plus de 120 m² qui pourrait aussi être modulable. Ces locaux pourraient être utilisés par des groupements et sociétés qui souvent ne trouvent pas refuge dans les salles actuelles. Des locations sont aussi prévues afin de couvrir quelque peu les frais d'exploitation des locaux.

Au niveau constructif, il est, en principe, prévu de garder la structure du bâtiment. Celui-ci sera isolé thermiquement afin de respecter les normes en vigueur. En l'état du projet, il n'est pas exclu que nous nous acheminions vers une reconstruction totale du bâtiment. Comme d'habitude, le côté économique sera pris en considération. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance de Gruyère Energie SA.

Coûts

La première estimation débouche sur un coût au m³ d'un peu plus de Fr. 500.00 ou environ Fr. 800'000.00, ce qui est raisonnable.

Programme des travaux

Avril 2011 Etude de détail
 Mai 2011 Etablissement d'un cahier des charges
 Juin 2011 Mise en soumission auprès d'entreprises générales
 Août 2011 Attribution des travaux et mise à l'enquête publique
 Octobre 2011 Début des travaux
 Pâques 2012 Fin des travaux

Il s'agit-là d'un programme idéal.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit	Fr.	200'000.00
Subvention cantonale ou autres	Fr.	100'000.00
Par un emprunt bancaire ou autre	Fr.	500'000.00

A cet effet, M. le syndic précise que nous pourrions être au bénéfice d'une aide de la ville de Zürich qui soutient, année après année, des projets d'intérêt public présentés par les collectivités. Notre dossier devrait en principe remplir tous les critères.

Crédit annuel

Intérêt 4 %	Fr.	20'000.00
Frais d'exploitation	Fr.	12'000.00
Amortissement 3 %	Fr.	15'000.00
	Fr.	47'000.00
./. produit des locations	Fr.	2'000.00
Total	Fr.	45'000.00

Avant d'ouvrir la discussion sur ce dossier, M. le syndic passe la parole à M. David Degere, président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

Une délégation du Conseil communal nous a présenté le dossier relatif à la réaffectation de l'ancien bâtiment de la voirie. Notre première question a été de savoir si des locaux supplémentaires sont indispensables, nécessaires ou souhaitables. La réponse a été claire. De nouveaux locaux sont nécessaires afin d'une part, de loger l'accueil extrascolaire qui est devenu incontournable et, d'autre part, de pouvoir offrir à chaque groupement culturel des locaux pour le déroulement de leurs activités. La commission a aussi demandé que le Conseil communal trouve quelques rentrées financières annuelles afin de couvrir au moins partiellement les charges d'exploitation. Le Conseil communal voudra bien encore pousser les études de détail afin de s'assurer qu'il est plus avantageux de reprendre la structure du bâtiment que de réaliser un nouveau bâtiment. La commission financière constate que cet investissement et ses frais financiers sont supportables pour la Commune. Elle recommande à l'assemblée de suivre la proposition du Conseil communal et d'approuver cette dépense.

M. le syndic ouvre la discussion.

M. Patrice Gremaud constate qu'il est très intéressant d'adapter les locaux au développement de la commune. En revanche, il ne comprend pas l'installation de l'accueil extrascolaire à cet endroit, alors qu'il n'y a ni place verte permettant aux enfants de se défouler ni places de parc pour les salles de répétition et surtout pour les parents venant chercher leurs enfants à l'accueil extrascolaire. Il estime que d'autres solutions sont à entrevoir. Il cite, par exemple, la transformation du rural de l'Aigle-Noir, propriété de la Bourgeoisie. Il déclare s'opposer à ce projet. Selon lui, il serait certainement préférable de le garder comme dépôt, voire de le vendre.

M. le syndic l'informe que le Conseil communal s'est posé toutes ces questions lors de l'analyse du projet. Le fait que les enfants n'aient pas de place verte immédiatement à proximité du local de l'AES n'est pas primordial. En effet, les enfants vont dans ce local au moment du repas de midi ou encore en fin d'après-midi pour y faire leurs devoirs ou attendre le retour de leurs parents. Il précise que lors de chaque sortie, les enfants sont accompagnés d'une personne adulte. Ceci est une obligation de l'AES. D'autre part, les trajets entre les bâtiments scolaires et le local d'accueil sont un moment nécessaire pour le défoulement des enfants. Concernant le manque de places de parc, M. le syndic constate que les parkings du bâtiment des sociétés, de la cure ainsi que de la route des Monts 14 sont à disposition. Ils ne sont pas très loin des locaux de l'ancien local de la voirie.

Mme Florence Pasquier est étonnée que le Conseil communal présente cet investissement à ce budget alors que les dépenses prévues dans le cadre du budget en cours sont déjà très

importantes. Elle estime cette proposition précipitée et pas assez réfléchie. Pour sa part, elle rejoint l'avis de M. Patrice Gremaud lorsqu'il relève que l'accueil n'est pas bien placé, soit à proximité d'un restaurant, entre deux routes et près de l'hôpital. En résumé, elle estime l'emplacement de ce bâtiment mal adapté et dangereux. Elle relève que les parents ne disposeront pas de places de parc pour venir amener ou chercher leurs enfants. D'autre part, l'investissement est excessif pour refaire un tel bâtiment. Elle estime qu'il serait préférable de le louer en l'état à un artisan. Elle demande au Conseil communal de réfléchir à un meilleur investissement sur le long terme, tel que l'agrandissement du bâtiment scolaire route des Monts 14, et surtout d'arriver à un bon résultat. Elle déclare qu'elle refusera de soutenir ce projet, tout en étant consciente que les enfants sont actuellement à l'étroit. Elle estime qu'en attendant une bonne réalisation, on peut toujours envisager de placer des pavillons provisoires.

M. le syndic l'informe que le Conseil communal ne veut pas que les enfants fréquentant l'AES restent dans la même enceinte toute la journée, d'où le trajet tout à fait justifié jusqu'au local. Il estime aussi qu'il est possible de louer ce local pour quelques petites activités. En revanche, si nous voulons en tirer un profit maximum, la construction relativement faible doit être revue, ce qui engendrerait des frais importants. Il estime au contraire que l'emplacement est idéal, au plein centre du village, proche des places de jeu et de détente.

Mme Florence Pasquier relève qu'il est certain que le meilleur emplacement pour les enfants est auprès de leurs parents. Les communes doivent bien s'adapter au mode de vie actuel. Elle estime l'investissement nettement trop important par rapport à d'autres réalisations, aussi importante qu'une stabulation libre puisque actuellement son mari et elle-même en réalisent une.

M. le syndic l'informe que le projet prévoit la rénovation et l'isolation totale du bâtiment afin que ce dernier réponde aux normes environnementales et que sa réaffectation soit autorisée par les services de l'Etat. Il relève d'autre part, qu'en cas de démolition de l'immeuble pour la reconstruction sur le même fonds, l'ensemble des acquis est perdu, soit les indices, voire les limites aux fonds voisins.

M. Hubert Pasquier estime qu'il est aisé de louer ce bâtiment en l'état à un artisan. Il relève que sa toiture est en bon état, tout dépend de l'utilisation que l'on veut en faire.

M. le syndic relève que le Conseil communal tient à maintenir un centre du village fait de bâtiments en bon état.

M. Pierre Mauron déclare avoir examiné ce dossier et estime qu'il va dans une bonne vision du développement à long terme du village. Il propose dès lors de suivre ce projet.

M. Eloi Bosson demande si la Commune a l'obligation de toujours travailler en entreprise générale. Il estime l'investissement trop important pour ce projet étant donné qu'il s'agit d'une transformation et que la structure du bâtiment est bonne.

M. le syndic l'informe qu'en l'état les demandes d'offres pour un coût estimatif ont été faites auprès d'architectes et d'entreprises générales de la place. Le Conseil communal n'a pas voulu demander à tous les artisans de la commune de faire une étude détaillée, ce qui leur provoque des frais importants pour arriver à une conclusion négative. C'est dans ce sens qu'après une mise en soumission des honoraires, un mandat a été donné à une entreprise de la

place. M. le syndic précise que si le crédit pour la transformation de l'ancien bâtiment de la voirie est accordé, il va de soi que la Commune lancera un appel d'offres.

M. Michel Horner demande de connaître l'occupation actuelle des bâtiments entre les sociétés et l'AES. Il demande s'il n'y aurait pas possibilité d'optimiser l'occupation des locaux.

M. le syndic l'informe qu'actuellement les activités de l'AES se déroulent au 1^{er} étage du bâtiment des sociétés. Les salles du rez-de-chaussée et du 2^e étage sont régulièrement utilisées afin de vaquer aux occupations et activités de la structure. Il précise que, lors de la transformation du bâtiment de la voirie, le rez-de-chaussée sera réservé pour l'accueil extrascolaire. Le 1^{er} étage sera réservé aux sociétés.

M. Louis Pittet estime ce projet trop coûteux et craint que très vite les activités de l'AES soient de nouveau à l'étroit. Il estime que ce projet n'est pas assez étudié et qu'il doit être reporté.

M. Hubert Pasquier craint que la surface du rez-de-chaussée ne soit pas suffisante lorsque l'on sait que les activités de l'AES doivent se déployer dans plusieurs salles.

M. le syndic l'informe que durant la journée, la salle du 1^{er} étage pourra toujours être occupée par l'AES lorsque certaines activités nécessitent les deux étages. D'autre part, la salle du rez-de-chaussée peut être modulée. L'occupation des locaux du bâtiment des sociétés ainsi que de la salle des combles du bâtiment scolaire route des Monts 14 est présentée. Il est démontré qu'actuellement, il n'y a quasiment pas de disponibilité.

M. Ernest Pittet trouve que le projet est bien étudié. Il estime toutefois dérangeant de prévoir de mettre des enfants dans ce bâtiment où ils seront à l'étroit. Il estime qu'il serait préférable, pour l'heure, de laisser en l'état le bâtiment de la voirie et de construire un nouveau bâtiment pour les activités de l'AES.

M. le syndic répète que les enfants doivent toujours être accompagnés sur le chemin de l'AES.

M. Ernest Pittet estime que le coût de la transformation n'est pas exagéré en relation avec ce qui a été investi à la fin des années nonante pour la transformation totale du bâtiment des sociétés.

M. le syndic précise que le crédit demandé est certainement un budget maximal.

M. Ernest Pittet aurait souhaité que le Conseil communal demande à l'assemblée un crédit d'études détaillé afin de pouvoir présenter un dossier définitif.

M. le syndic répète qu'il n'a pas été dans l'idée de déranger des entreprises locales en lançant un appel d'offres pour aboutir peut-être à une non réalisation, d'où l'attribution d'un mandat à un bureau spécialisé. Le chiffre présenté ce soir est un budget maximal.

M. Philippe Savary constate qu'il s'agit d'un bon projet. Il demande de ne pas oublier les personnes handicapées. A cet effet, il propose d'installer un monte-charge jusqu'au premier étage. Cet engin sera également nécessaire pour le transport de matériel et autre mobilier.

M. le syndic l'informe qu'une solution telle celle retenue au bâtiment des sociétés peut toujours être envisagée en plaçant, à terme, un monte-personnes sur la rampe d'escalier.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la transformation de l'ancien bâtiment de la voirie à la rue de Saletta 16a ainsi que le mode de financement de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	60
Non	15
Abstentions	5

M. le syndic remercie les personnes présentes pour leur confiance envers le Conseil communal.

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le syndic précise que l'article 15 bis de la loi sur les communes prévoit que la durée de fonction des membres élus des commissions prend fin au plus tard avec la période administrative. Afin d'éviter de devoir convoquer prochainement une assemblée pour désigner les commissions, le Conseil communal a décidé de procéder à ces élections lors de la présente assemblée.

M. le syndic précise que la commission financière se compose de cinq membres et attend des propositions.

M. Pierre Mauron, au nom du parti socialiste, présente :

- M. Pascal Kämpfen, directeur de l'Institution spécialisée Le Bosquet à Fribourg. M. Kämpfen a été membre du Conseil communal de Gruyères de 2001 à 2006 et veut s'intégrer à la vie locale.

M. Daniel Gumy, au nom du PDC, présente :

- M. Wolfram Schuwey, maître agriculteur avec une exploitation à Bulle.

M. Michel Horner, au nom de l'UDC, présente :

- M. Sébastien Bosson, agriculteur, originaire de Riaz.

M. Romain Glasson, au nom du PLR, remercie les deux membres sortants qui ont demandé d'être déchargés de leur mandat. Il s'agit de M. David Degere et de M. Bertrand Raemy. Il présente :

- M. Vincent Louis Bosson, 33 ans, originaire de Riaz, marié, licence d'avocat avec formation complémentaire dans le domaine de la finance. Actuellement, il exerce la profession d'avocat fiscaliste auprès d'une grande société internationale. Il est membre du comité du parti libéral radical local.
- M. Christian Bordas, habitant Riaz depuis 2004 où il a d'ailleurs acquis la bourgeoisie ces dernières années. Il est ingénieur de formation et exerce la fonction de directeur export d'une grande entreprise domiciliée en Veveyse. Il est également un grand amateur de sport.

M. le syndic constate que cinq personnes sont désignées pour reconstituer la commission financière. Il rappelle que selon l'article 19 de la loi sur les communes, l'élection devrait avoir

lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages. Cependant, pour tenir compte qu'il n'y a pas plus de candidat que de poste à repourvoir, il propose d'éviter une longue procédure et de nommer ensemble les candidats par main levée. Il n'y a aucune opposition à ce mode de faire.

Les cinq candidats présentés sont élus à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le syndic félicite les personnes ayant été élues et leur souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans leur fonction.

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

M. le syndic relève que l'article 15 bis de la loi sur les communes prévoit que la durée de fonction des membres élus des commissions prend fin au plus tard avec la période administrative. Afin d'éviter de devoir convoquer prochainement une assemblée pour désigner les commissions, le Conseil communal a décidé de procéder à ces élections lors de la présente assemblée.

M. le syndic précise que la commission d'aménagement se compose de cinq membres et attend des propositions.

M. Pierre Mauron, au nom du parti socialiste, présente :

- M. Yvan Ryf qui a fonctionné à la commission des naturalisations. Il souhaite en connaître plus sur la commune, d'où son intérêt à s'investir à la commission d'aménagement. Il a une première formation dans le métier du bâtiment.

M. Michel Horner, au nom de l'UDC, présente :

- Mme Florence Pasquier, mère de famille domiciliée à Riaz et déjà membre de la commission d'aménagement depuis 2008.

M. Daniel Gumy, au nom du PDC, présente :

- M. Dominique Magli
- M. Ernest Pittet,

tous deux déjà membres de la commission d'aménagement.

M. Romain Glasson, au nom du PLR, présente :

- M. Eloi Bosson, maître menuisier et actuellement président de la commission d'aménagement.
- M. Stéphane Schwab, titulaire d'un diplôme fédéral d'informatique qui se plaît et veut s'intégrer à Riaz.

M. Pierre Mauron constate que six membres sont présentés, dont quelques personnes déjà engagées. A cet effet, il invite les présidents de groupes PDC et PLR à se concerter afin de retirer un de leur candidat.

M. Romain Glasson n'accepte pas cette proposition en rappelant que lors des dernières élections communales, le PLR a récolté plus de 40 % des suffrages. Il estime dès lors qu'il n'appartient pas à ce groupement de retirer un candidat.

M. le syndic constate que les six personnes proposées méritent de siéger au sein de cette commission. Il propose dès lors de porter le nombre de cette dernière commission à sept membres.

M. Pierre Mauron propose la candidature de

- M. Luigi Cangiano, dessinateur en bâtiment.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. le syndic propose d'élire les sept membres de la commission d'aménagement par main levée.

Résultat du vote

Oui	76
Abstentions	4

Au nom du Conseil communal, M. le syndic félicite les personnes ayant été élues et leur souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans cette fonction.

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

M. le syndic souligne que la commission des naturalisations a été désignée en 2009, c'est notre petite dernière. Son travail fut de qualité. Sa durée d'activité prend aussi fin avec la présente législature. En application de l'article 34 de la loi sur le droit de cité, la commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres. Là aussi, le Conseil a opté pour une commission de cinq personnes.

M. Pierre Mauron, au nom du parti socialiste, présente la candidature de :

- Mme Catherine Gasser, infirmière de formation et psychologue. Son curriculum vitae a été présenté dans le cadre de sa candidature au Conseil communal.

M. Michel Horner, au nom de l'UDC, présente la candidature de :

- M. Christophe Bieri, agriculteur.

M. Daniel Gumy, au nom du PDC, présente les candidatures de :

- Mme Diana Miserez
 - Mme Francine Pittet,
- toutes deux déjà membres de la commission.

M. Romain Glasson, au nom du PLR, présente la candidature de :

- Madame Claudine Bosson, membre et présidente de la commission actuelle depuis 2009. Elle a beaucoup de satisfaction dans cette activité et souhaite la poursuivre.
- M. Guillaume Remy, bûcheron et pratiquant accessoirement la lutte suisse à haut niveau.

M. le syndic constate qu'à nouveau, six candidats sont présentés. Il demande dès lors à l'assemblée si un septième membre peut être trouvé.

M. Pierre Mauron, au nom du parti socialiste, propose la candidature de :

- M. Eugène Chatagny, ancien conseiller communal.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. le syndic propose à l'assemblée d'élire les sept personnes de la commission des naturalisations par main levée.

Résultat du vote

Oui 78
Abstentions 2

Au nom du Conseil communal, M. le syndic félicite les personnes ayant été élues et leur souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans cette fonction.

7. DECISION RELATIVE AU MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLEES COMMUNALES POUR LA PERIODE 2011-2016

M. le syndic déclare qu'en application de l'article 12 bis de la loi sur les communes, il appartient à l'assemblée de se prononcer sur le mode de convocation pour la prochaine législature qui débutera le 18 avril prochain. Vu l'expérience de ces dernières années et l'économie d'une convocation individuelle, environ Fr. 1'500.00, le Conseil communal propose de maintenir le même mode de convocation, soit :

- une publication dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg ;
- un avis au pilier public ;
- une circulaire adressée en « tout ménage ».

M. le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il demande aux personnes qui acceptent de maintenir le mode de convocation proposé de se prononcer par main levée.

Cette décision est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Au nom du Conseil communal, M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

8. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2011 D'UNE COMPETENCE FINANCIERE DE FR. 20'000.00 POUR DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

M. le syndic relève qu'avec la fin de la législature, échoient également les octrois de compétences accordées par l'assemblée au Conseil communal.

Pour éviter de devoir convoquer prochainement une nouvelle assemblée communale et surtout pour permettre une fluidité des dossiers, le Conseil communal propose d'accorder jusqu'au 31 décembre 2011 une compétence au nouveau Conseil communal qui prendra ses fonctions le 18 avril prochain. Par la suite, il appartiendra à ce dernier de choisir sa stratégie. Cette compétence porte sur des transactions immobilières de minime importance. Il s'agit de la vente de terrain d'aisance, d'emprise ou d'échange de terrain pour des aménagements édilitaires.

M. le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il demande aux personnes qui acceptent de maintenir l'octroi de compétence financière de Fr. 20'000.00 pour des transactions immobilières de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	80
Non	0

Au nom du Conseil communal, M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

**9. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2011 DE
REPRENDRE DES INFRASTRUCTURES DE DETAIL**

M. le syndic informe l'assemblée que lorsque des propriétaires privés mettent en valeur leur propriété, ils réalisent les infrastructures de détail nécessaires à la viabilité de leur terrain ceci à leurs frais. Au moment du dépôt du dossier, ils ont la possibilité de demander à ce que la Commune reprenne les infrastructures dès qu'elles sont réalisées dans les règles et selon les plans déposés. A ce moment, le Conseil communal mandate un ingénieur neutre afin qu'il surveille l'exécution des travaux et donne son préavis pour la reprise par la Commune. Cette situation se présente, année après année. C'est ainsi qu'en 2010, les infrastructures de trois lotissements ont passé des mains privées en mains communales.

Sur cette base et toujours afin de permettre un rapide traitement des dossiers, le Conseil communal propose d'accorder au nouveau Conseil communal qui prendra ses fonctions le 18 avril prochain la compétence de reprendre des infrastructures de détail jusqu'au 31 décembre 2011. Il appartiendra à ce dernier de prolonger la demande afin de terminer la législature 2011-2016.

M. le syndic ouvre la discussion.

M. Ernest Pittet demande s'il est bien nécessaire que le Conseil communal demande cette compétence. Il estime qu'il n'y a en effet jamais urgence dans la reprise d'infrastructures. Il craint également, sans vouloir mettre en doute les compétences du Conseil communal, que des infrastructures de moindre, voire de piètre qualité ne soient reprises par la Commune. Il relève qu'il y a quelques années, l'assemblée s'était prononcée sur la reprise des infrastructures d'un petit lotissement à la route des Monts. Il n'a pas mémoire qu'une telle compétence ait déjà été accordée au Conseil communal.

M. le syndic l'informe que cette compétence a été accordée au début de la présente législature et ce, jusqu'à la fin de celle-ci. Il rappelle que le Conseil communal prend toutes les précautions d'usage avant de reprendre des infrastructures privées pour les mettre en mains communales.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic demande aux personnes qui acceptent d'accorder la compétence demandée de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas.

Résultat du vote

Oui	72
Non	4
Abstentions	3

Au nom du Conseil communal, M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

10. DIVERS**Quoi de nouveau ces prochains mois à Riaz ?**

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. le syndic donne quelques informations sur les points d'actualité de la commune.

- **Révision du PAL et du RCU**

M. François Charrière déclare que les travaux liés à la révision du plan d'aménagement local (PAL) et du règlement communal d'urbanisme (RCU) ont débuté sous la houlette de l'urbaniste, de la commission d'aménagement et du Conseil communal. Afin d'adapter quelque peu notre règlement communal d'urbanisme à la nouvelle réglementation cantonale, le Conseil communal a décidé de procéder tout de suite à une révision partielle du RCU portant essentiellement sur les indices de construction. Une certaine masse de travail attend tout ce petit monde ces prochains mois.

- **Ouvrages antibruit, secteur Clos-du-Villars, accrochage Nord H189**
- **Paroi antibruit Clos-du-Villars**

En préambule, M. François Charrière précise que la partie de la bretelle se situant entre la sortie de l'autoroute et le passage sous la route du Collège ainsi que le giratoire et la H189 appartenaient jusqu'à l'année dernière au Canton. Ces ouvrages sont maintenant propriété de la Confédération.

Les premières études pour cette protection antibruit datent de 2002. Lors de l'assemblée du budget 2003, un crédit de Fr. 400'000.00 avait été voté. Depuis cette date, les coûts surtout liés aux exigences techniques du Canton et maintenant de la Confédération ont été multipliés par au moins 4 ou 5. De ce fait, la Commune de Riaz ne peut plus assumer seule cette réalisation. C'est pourquoi, le Conseil Communal veut que le Canton ou la Confédération participent au financement de cet ouvrage.

Pour que le Canton ou la Confédération passent à la caisse, il faut absolument que les limites légales de bruit soient dépassées. Or, il faut savoir qu'il y a deux valeurs de calcul : **la valeur d'immission** qui concerne les constructions existantes ainsi que les modifications de constructions existantes ainsi que **la valeur de planification** qui concerne les nouvelles constructions, cette dernière étant plus sévère que la première.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous nous battons pour que les valeurs de planification soient respectées.

Le Conseil communal veut simplement que l'Etat reconnaisse que cet ouvrage est une nouvelle construction. D'après ses ingénieurs, il ne s'agit que d'une modification d'un ouvrage existant, une modification à Fr. 304'000.00 !! Les contribuables du Canton apprécieront. Dans ces conditions, on peut affirmer que le pont de la Poya peut être considéré comme étant une modification de la passerelle des Neigles. En plus de la H189 qu'ils refusent d'intégrer à l'ouvrage, il faut également relever que la route a été déplacée de quelques mètres et surélevée d'un mètre.

C'est pour obtenir cette reconnaissance des services de l'Etat que nous nous battons depuis plusieurs années, ayant pour interlocuteur un mur qui s'est contenté au mieux de renvoyer des accusés de réception, ne voulant surtout pas prendre position sur cet élément important. Ces mêmes services n'ont, en revanche, pas manqué de nous annoncer, l'année dernière, que ce n'était plus eux mais la Confédération qui était maintenant chargée du dossier.

Nous avons, au début 2011, demandé une entrevue au service de la Confédération compétent, soit à l'OFROU. Un représentant du bureau qui a fait les calculs de bruit pour le Canton était présent à cette réunion.

A cette occasion, nous avons pris connaissance des résultats du comptage qui s'est fait en mai 2010. Et c'est alors que nous sommes tombés des nues.

En effet, les études d'impacts faites et présentées au moment de la mise à l'enquête de la H189 prévoyaient 16'000 véhicules par jour dans ce secteur, avec une baisse de 20 % par rapport à la situation de l'époque. On annonçait même une baisse supplémentaire à l'horizon 2020. Ces chiffres ont permis, en 1999, le retrait des oppositions déposées par les copropriétaires du quartier du Clos-du-Villars et par la Commune de Riaz.

Or, les données qui nous ont été dévoilées (vraisemblablement involontairement) lors de la rencontre de janvier dernier avec l'OFROU font état de 25'000 véhicules/jour au printemps dernier. Et encore, le comptage a été fait alors qu'il y avait des travaux entre Bulle et Vaulruz et que pour éviter ces travaux, de nombreux utilisateurs empruntaient les sorties de Vaulruz ou de Rossens. De plus, de manière incompréhensible, tous les véhicules utilisant la H189 pour se rendre en direction de Bulle-Nord ou de la Basse-Gruyère jonction de Riaz et vice-versa n'ont pas été comptabilisés. On peut donc facilement faire passer ce nombre de 25000 à 30000 au lieu des 16000 garantis au moment de la mise à l'enquête de la H189, soit un dépassement de 87.5 %. Encore plus fort que le dépassement du budget qui pour mémoire n'était que de 50 %.

De plus, dans l'étude d'impact, le nombre de poids lourds était également sous-évalué, comme si Liebherr, Progin SA, Sottas SA, etc. n'existaient pas. Depuis 1999, d'autres entreprises comme Farchim, l'Office de la circulation, Yendi SA et d'autres génèrent un important trafic. Et pour terminer, on n'y tenait pas compte des véhicules de sécurité, police, ambulances qui empruntent plusieurs fois par jour ce tronçon, toutes sirènes hurlantes (tous ces véhicules sont stationnés à Vaulruz et font près du 80 % de leurs interventions au centre de la Gruyère en empruntant toujours la bretelle autoroutière, la H189 et l'accès de Bulle). Ce n'est également pas par hasard si la Station Coop est la 2^{ème} de Suisse en nombre de visites.

Quand on sait que les études de bruit ne se font en général pas sur le terrain, mais au bureau, devant un ordinateur en tenant compte de plusieurs paramètres, parmi lesquels le plus

important est le nombre de véhicules, ce détail a son importance, si on peut encore parler de détail avec une marge d'erreur de 87.5 %.

En voyant les bouchons et les ralentissements qui se forment régulièrement le long de la H189 et plus particulièrement, dans le secteur de la jonction de l'autoroute, il n'y a pas besoin d'être ingénieur des routes à l'Etat de Fribourg pour se rendre compte que la H189 a été sous-dimensionnée.

De tout cela, nous tirerons la conclusion que chacun ferait à notre place.

Si, lors de l'élaboration du projet, les prévisions avaient été faites avec un minimum de justesse, on aurait remarqué que les valeurs, même d'immissions seraient largement dépassées à l'ouverture de la H189. La paroi aurait donc dû être directement construite, en même temps que le giratoire et le tout à la charge de l'Etat. Mais comme le budget était déjà plus que serré, c'était une économie de faite.

En poussant la réflexion plus loin, on pourrait même se demander si le projet n'aurait pas dû prévoir quatre pistes, mais avec un coût qui n'aurait jamais eu l'aval du peuple fribourgeois.

Pour terminer, M. François Charrière précise que l'OFROU a rencontré dernièrement les Services de l'Etat à notre demande, afin d'avoir leur point de vue sur ce dossier. La Commune n'a pas été invitée à cette séance.

Renseignements pris à l'OFROU, lors de cette séance, les représentants de l'Etat ont affirmé qu'il n'y avait pas à intervenir, les chiffres en leur possession ne justifiant pas un dépassement des limites légales. Donc pour faire simple, les services de l'Etat ont fait tout juste et la Commune de Riaz a fait tout faux.

La discussion n'est pas ouverte sur ce sujet, étant donné qu'aucun représentant des services de l'OFROU ou du Service des Ponts & Chaussées n'est présent.

Après l'intervention de M. François Charrière, M. le syndic précise que, contacté ce jour, M. Georges Godel, conseiller d'Etat, a déclaré n'être pas au courant du détail de ce dossier.

- **Tavaux routiers**
- **Carrefour du centre**

M. le syndic relève que beaucoup de personnes nous demandent quand vont débiter les travaux pour le réaménagement du carrefour sur les routes cantonales à la hauteur de la poste. Aux dernières nouvelles, le Service des Ponts & Chaussées est en négociation finale avec le propriétaire et doit assainir le bâtiment de la poste afin que les normes contre le bruit soient respectées.

A propos de ce carrefour et plus particulièrement du giratoire, le Conseil communal invite les personnes intéressées à faire des propositions pour l'aménagement de cet ouvrage qui est de la responsabilité et aussi à la charge de la Commune.

M. le syndic passe enfin la parole à d'autres divers.

M. Patrice Gremaud relève qu'en ce qui concerne le bâtiment de la poste, une proposition a été faite au propriétaire la semaine dernière qui n'a aucun sérieux.

M. Patrice Gremaud a pu consulter le nouveau site internet de la Commune. Il l'a trouvé très bien structuré, avec entre autres, la possibilité de télécharger des documents. D'autre part, il demande que la Commune intervienne afin que le miroir endommagé à l'extrémité de la promenade des Pères-Gremaud et de la rue Hubert-Charles soit remplacé.

De plus, il relève s'être préoccupé du fait que la barrière située à l'extrémité de la route du Temple-Romain en direction de Marsens n'a pas été reposée. Il estime que cet endroit est dangereux au moment où une voiture ferait un tout droit pour arriver en contrebas du talus.

M. Nicolas Dousse l'informe que cet élément a été enlevé puisque d'une part, la Commune n'a aucune obligation de signaler un tel changement de direction et que, d'autre part, une barrière comme actuellement peut être très dangereuse pour les deux roues et qu'elle n'aurait certainement aucune utilité pour les voitures.

M. Patrice Gremaud demande que la Commune intervienne pour réparer la barrière endommagée il y a bientôt deux ans à l'entrée de la route des Monts. Ceci donne une mauvaise figure de l'entretien des ouvrages communaux.

M. Nicolas Dousse l'informe qu'il s'agit d'une barrière privée et que la Commune n'a pas à s'en occuper directement. Il précise que des contacts ont déjà été pris avec le propriétaire qui attend une détermination de l'assurance pour effectuer la réparation.

M. Patrice Gremaud demande que soit placé le panneau de rue pour la rue de l'Hôpital. Il relève qu'actuellement sont mis à l'enquête deux immeubles d'habitations collectives à la rue de l'Hôpital. Il est étonné que l'implantation des immeubles soit différente de ceux existants. Il constate que ceux-ci ne respectent pas l'alignement fixé dans le PAD.

M. le syndic l'informe d'une part, qu'il n'y a aucun PAD pour ce secteur et que d'autre part, le Conseil communal a trouvé plutôt sympathique et a soutenu l'implantation Sud-Est pour ces nouveaux immeubles avec vue sur les Préalpes. La situation sera des meilleures pour les futurs habitants.

M. Antoine Ackermann remercie M. François Charrière pour sa prise de position vis-à-vis des nuisances connues au quartier du Clos-du-Villars. Il estime que vu la situation, il serait souhaitable que les habitants ou une délégation de ceux-ci participent aux discussions avec les services de l'Etat. Il relève d'autre part que, depuis quelques années, tous les obstacles visuels sont enlevés l'un après l'autre aux dépens des habitants et des voisins. Les arbres sont coupés et ne sont pas remplacés. Il relève qu'au moment de lever l'opposition, le Service des Ponts & Chaussées avait promis l'implantation d'une haie d'arbres tout au long de la bretelle autoroutière. Si ceux-ci ont été placés depuis le passage supérieur jusqu'à la route cantonale, ils ne l'ont pas encore été en face de l'accrochage Nord de la H189. Cet élément avait d'ailleurs aussi permis le retrait de l'opposition en 1999. M. Antoine Ackermann constate une différence de traitement flagrante entre la commune de Riaz et la commune de Matran où les services de l'Etat ont mis des moyens importants pour protéger entre autres, les dépôts.

M. Eric Michel précise être intervenu à deux reprises afin que les modérateurs de vitesse placés dans le quartier de Champy et à la route du Collège soient quelque peu diminués. Il relève que lors de chaque passage, les amortisseurs des véhicules se détériorent.

M. le syndic l'informe que le Conseil communal est en train de préparer un dossier pour l'introduction du 30 km/h., voire du 20 km/h. dans l'ensemble des quartiers d'habitation avec entre autres, la mise en place de mesures dont des totems d'entrée.

M. Daniel Blanc insiste sur le fait que tout le village soit inclus dans ce concept. Il estime que le Conseil communal devrait également demander que le Service des Autoroutes prenne des mesures afin de protéger du bruit les personnes qui subissent des nuisances depuis des décennies.

M. Pierre Mauron demande où en est le dossier pour la réalisation du cheminement piétonnier le long de l'Ondine. Celui-ci est terminé depuis plusieurs années sur Bulle et finit sur une impasse en limite du territoire de Riaz.

M. le syndic l'informe que ce dossier a été manifestement plus long que prévu, vu les réticences du principal propriétaire foncier. Des discussions à ce sujet ont d'ailleurs eu lieu ces jours.

M. Hubert Pasquier demande si les travaux relatifs à la réparation d'éléments d'endiguement sur le ruisseau de Plaisance ont débuté. Il demande s'il ne serait pas opportun d'étudier le turbinage de l'eau de ce ruisseau.

M. le syndic l'informe que de tels procédés rencontrent régulièrement des oppositions des milieux écologiques et qu'un certain rendement doit être assuré. Il estime tout de même qu'avec la situation connue et les problèmes rencontrés pour l'approvisionnement électrique, un tel dossier pourrait être relancé. Il en prend bonne note.

Avant de clore cette dernière assemblée de la législature, M. le syndic félicite les nouveaux élus, Messieurs Michel Horner et Marc Savary et leur souhaite le meilleur pour les cinq ans qui viennent. Il a le plaisir de remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué et contribuent encore par leur engagement et leur travail au bon fonctionnement du ménage communal. Il remercie les membres des commissions qui ont œuvré pendant cette législature à commencer par celle des finances qui a analysé d'un œil critique les dépenses, celle de l'aménagement qui a débuté avec les travaux de révision du PAL et collaboré à l'étude de projets routiers et de lotissements. Il remercie la commission locale du feu qui a veillé aux précautions à prendre contre les incendies et qui a exécuté les inspections des bâtiments dans les moindres détails. Il remercie les mercenaires de la commission scolaire qui ont prioritairement œuvré pour le bien-être des enfants et cela contre vents et marées (pas facile de trouver la bonne voie entre les exigences du Canton, de la commune, des parents et des enseignants). Enfin il remercie la commission des naturalisations qui a œuvré depuis 2009 pour auditionner des personnes candidates à la nationalité suisse et rédigé des préavis à l'attention du Conseil communal.

Il remercie tous les membres du corps enseignant qui s'appliquent jour après jour, années après années à instruire, former, guider nos chères petites têtes blondes et brunes.

Il remercie le personnel communal formé de la conciergerie, de la voirie, de la déchetterie, des patrouilleurs scolaires, de l'accueil extrascolaire et enfin de l'administration toujours présente. Leur qualité d'accueil au bureau communal, leur légendaire bonne humeur et leur sourire éternel furent une lumière appréciée durant cette période.

Il remercie ses collègues qui l'ont accompagné pendant ces cinq ans, période où il a eu l'honneur et la chance d'être le premier citoyen de la Commune et aussi le président de la Bourgeoisie.

Merci à Lotti qui, comme aucune, a su faire respecter les budgets de ses dicastères tout en ne privant personne de ses outils de travail. Je pense particulièrement au concierge pour ses belles machines, au corps enseignant pour son équipement général et l'informatique et enfin aux différentes sociétés de notre village. C'est aussi sous son règne, que Riaz a été la première commune du district à introduire la 2^e année d'école enfantine. Toujours agréable et parfois féroce, elle a toujours su être à l'écoute sans toujours dire « oui amen » à tout.

Merci à Jean-Pierre qui a su trouver les secrets les plus cachés afin que les fluides empruntent les nombreuses conduites de tout acabit qu'il a faites construire. Merci pour ce travail dans l'ombre et dans les sous-sols qui nous assure une eau de qualité, jamais prise en défaut. Jean-Pierre a pu également connaître un côté plus strass et paillettes en me remplaçant très avantageusement à quelques reprises avec son titre de vice-syndic.

Merci à François qui, même en étant toujours pressé, a su ne pas simplement tirer des plans sur la comète, mais véritablement gérer notre territoire communal avec ménagement, fine intelligence et doigté exemplaire. Et, croyez-moi, il en fallait pour traiter des dossiers souvent épineux et ardu sans vexer ni blesser personne.

Merci à Pascal qui a poursuivi la politique adoptée par ses prédécesseurs dans nos belles forêts et qui a mis en œuvre le réaménagement de la déchetterie. Parfois fâché avec l'horloge, Pascal a connu, connaît et connaîtra certainement quelques soucis pour que les usagers des conteneurs respectent les consignes. Plus que jamais, l'heure est donc venue pour lui de faire la grosse voix de temps à autre.

Merci à Jérôme, notre ministre des finances qui a eu bien évidemment la chance de pouvoir compter sur des recettes fiscales intéressantes d'une part et, sur des taux d'intérêt historiquement bas d'autre part. Ceci étant, pour les dicastères de la santé et des affaires sociales, il a dû avant tout avaler des couleuvres sous la forme de charges liées. N'entendant pas subir, il a mené un véritable combat et faisant la vie dure aux quelques personnes qui croyaient que la Commune n'avait qu'à payer les cotisations de caisse maladie à leur place. Il fut aussi la cheville ouvrière de l'AES.

Merci enfin à Nicolas qui dès son entrée a eu comme objectif de construire un bâtiment pour la voirie. Il a relevé ce défi avec maestria et panache. Il fut également l'un des initiateurs de l'aménagement de la place de la cure. Une place fort réussie où tout le monde s'y plaît. Il a poursuivi l'aménagement de sentiers et promenades (je vous invite à parcourir la dernière réalisation, le sentier du Chafard) et enfin réaliser le réaménagement de la route des Monts. Avec ses compétences en mécaniques, il a fait remplacer deux véhicules voraces en frais d'entretien et a aussi donné les instructions au service de la voirie pour reconstruire la cabine du véhicule Reform, plutôt que de dépenser environ Fr. 10'000.00 auprès d'un garage. Il avait encore plein de projets dans la tête, mais il s'arrêtera sur ses succès.

Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette fonction. J'ai eu la chance, comme mes collègues, d'être appuyé par une administration des plus performantes. L'ambiance au sein du Conseil a toujours été bonne. Merci à mes six collègues et à notre huitième homme qui a su nous donner quelques conseils avisés et bien sentis tout au long de

la présente législature. Pendant ces cinq années écoulées, nous avons visé des buts, le principal étant de donner un cadre de vie agréable à toutes les citoyennes et tous les citoyens. J'espère que cet objectif a été atteint.

Il me reste encore le plus important vous adresser, un grand et chaleureux merci à vous enfin, pour plein de raisons. En premier lieu, car vous nous avez élus, ce qui nous a permis de vivre cette expérience riche et inoubliable. Ensuite, parce que vous nous avez soutenus et les critiques furent pour la plupart, je l'avoue, constructives. Enfin, parce que vous êtes venus ce soir encore.

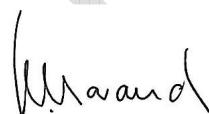
M. Jean-Pierre Vallélian prend la parole et remercie M. le syndic pour toutes ces paroles et les petites gentilles et anecdotes qu'il a eues pour ses collègues. Il déclare que ses collègues ont passé avec lui comme syndic, cinq années très agréables. Il espère la réciprocité. Il le remercie pour son aide et son soutien pour le traitement des dossiers. Ce qui est certain, c'est que chacun a toujours eu du plaisir à prendre part à la séance du lundi. Celle-ci était menée au pas de charge et il n'y avait pas de place pour les dossiers non préparés. Sur les cinq ans passés, on peut compter sur une main les fois où une séance a duré plus de deux heures. Les six conseillers et le personnel ont toujours apprécié les capacités uniques de M. le syndic pour assimiler et traiter les dossiers. Grâce à ceci, nous avons passé tous les obstacles et les problèmes de la législature. Le 16 avril, il pourra quitter sa fonction avec la satisfaction du devoir accompli. Au nom de ses collègues et certainement de la population riazoise, il lui adresse un grand merci et lui souhaite bon vent sur les rails du Goldenpass.

M. le syndic remercie M. Jean-Pierre Vallélian pour ces paroles très élogieuses.

M. le syndic souhaite à toutes et à tous un printemps ensoleillé, un bel été et une bonne rentrée dans leur foyer. Auparavant, il les invite à trinquer le verre de l'amitié à la sortie de la salle.

Il est 22.00 h. lorsque M. le syndic lève officiellement cette assemblée.

Le secrétaire



Pierre Morand

Le président



Georges Oberson